

Information à destination de l'usager : la limite entre les zonages est la médiane de l'épaisseur du tiret



- Limite Natura 2000
- ***** Zone de saisine A (tout dossier) au regard de l'archéologie préventive
- ***** Zone de saisine B (supérieur à 1000m²) au regard de l'archéologie préventive
- Hydrographie

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver, protéger ou à créer
- Espace vert arboré à maintenir, à créer, à renforcer ou à compléter, plantations à réaliser
- Fuseau de nuisances sonores

Zonages urbains

- Ua Titulaire du centre ancien
- Ua Zone urbaine à urbanisme semi-contraint (extension du bourg ancien)
- Ua Zone d'habitat peu dense, extension des quais de la Sèvre Nantaise
- Ua Zone urbaine à urbanisme semi-contraint en secteur d'ancienne carrière
- Ua Zone urbaine à urbanisme semi-contraint en secteur patrimonial
- Ua Secteur urbain à vocation d'équipements publics et collectifs
- Ua Secteur à vocation de loisirs, d'accueil et de tourisme
- Ua Zone d'activité industrielle et commerciale
- Ua Zone d'activité industrielle et commerciale en secteur d'ancienne carrière
- Ua Zone réservée au service public tertiaire
- Ua Zone d'activité des bords de Sèvre

Zonages agricoles

- A Zone agricole
- Ap Zone agricole de marais en espace remarquable
- Ah Espace agricole très peu urbanisé (écart, hameau, lieu dit, maison isolée)

Zonages d'urbanisme futur

- Ua Zone d'habitat futur
- Ua Zone d'urbanisme futur (vocation d'équipement public et collectif)
- Ua Zone d'urbanisme à usage tertiaire
- Ua Zone d'urbanisme futur (activités commerciales, artisanales ou de services)

Commune de Marans
PLAN LOCAL D'URBANISME
 REVISION N° 3
 prescrit le 25/02/2004, arrêté le

Echelle 1:5 000
 Document graphique de zonage
 Planche NORD (2)

Source de fond de plan
 Cadastre

Vu pour être annexé à la délibération du
 Monsieur le Maire,
 Bernard Ferrier

